

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 10 février 2026

Présents : MME POLICON, NYEMBAL, M. BOUSSARD, BRUNET, ARNAUD, DIAZ.

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** : **Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

- SENIORS :
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
- JEUNES FOOTBALL A 11 :
3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.
Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
 - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- FOOT A EFFECTIF REDUIT :
 - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

- SENIORS :
 - 2 équipes
- JEUNES :
 - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
 - 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

➤ SENIORS :

- 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

➤ SENIORS :

- 1 équipe
- Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.

Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.

Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.

Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

➤ Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;

Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :

L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).

➤ Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulaire avec une éventuelle rétrogradation sportive.

Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

Vérification des obligations

Séniors D1 : tous les clubs en règle

Séniors D2.A - FC MOLDAVIE

-Obligation de 3 équipes de jeunes U14 – U15 – U16 – U18, club en entente avec FC CHENNEVIERES mais obligation d'avoir 5 licenciés dans chaque catégorie d'âge. : FC MOLDAVIE n'a aucun licencié dans ces catégories d'âge.

-Obligation de 2 équipes de football à effectif réduit – Pas d'équipe.

Le club FC MOLDAVIE sera sanctionné en fin de saison de 4 points en moins par équipe manquante soit un total de 20 points.

Séniors D2.B – Tous les clubs en règle

Séniors D3.A – ZENAGA : pas d'obligations

CAUDACIENNE : en règle

PHARE ZARZISSIEN : pas d'obligation

FC ST MANDE : en règle

Séniors D3.B – BANZAMNI : pas d'obligations

MAROLLES FC : pas d'obligations

VAL DE FONTENAY, PORTUGAIS CHAMPIGNY et ORLY AVS : en règle

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

FERMETURE DES TERRAINS PARCS INTERDEPARTEMENTAUX

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Le 06 Avril 2026
- Les 1 - 8 et 14 mai 2026

DEROGATIONS ANNUELLES

580485 VILLENEUVE ABLON US

Séniors D1 à domicile le samedi à 18h au lieu de 18h30

512963 THIAIS FC

U14 poule C à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

U14 poule F à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

14 poule J à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

553004 FC MANDRES PERIGNY

Séniors D2.A à domicile le dimanche à 16h30 au lieu de 15h00

Séniors D4.C à domicile le dimanche à 16h30 au lieu de 15h00

521870 SUCY FC

+45 ans poule A à domicile le dimanche à 9h30 au lieu de 11h00

526258 US LUSITANOS ST MAUR

U14 BRASSAGE POULE F joue tous ses matchs à 16h CDM joue au Stade des Corneilles

500689 CRETEIL LUSITANOS F.US

U14 BRASSAGE poule H à domicile le samedi à 15h à Choisy le Roi, Plaine sud N°17

VITRY CA Séniors D2.B

A domicile « Stade Gosnat à Vitry » le dimanche à 15h30

ST MAUR VGA US U14 D1

A domicile le samedi à 16h30 au lieu de 15h

560609 USJTO CHOISY

Séniors D4.C à domicile le dimanche à 17h00 au lieu de 15h00

565314 RC VILLENEUVE ST GEORGES

Anciens D3.C à domicile le dimanche à 9h30 au lieu de 11h30.

541437 BONNEUIL S/MARNE équipes A et B

U14 à domicile le samedi à 16h30

551086 AVENIR SPORTIF D'ORLY Séniors D3.B

A domicile le dimanche « Stade Jean Mermoz à Orly » à 15h30 au lieu de 15h

529210 VITRY ES Séniors D3.A

A domicile « Stade Arrighi à Vitry » à 15h30 au lieu de 15h

500651 BOISSY FC U14 D4.A

A domicile « Stade Maurice Préault à Boissy » à 13h45 au lieu de 16h

MATCHS NON-JOUES DES 22 & 23 NOVEMBRE 2025**MATCHS du 23/11/2025 non joués POUR TERRAIN IMPRATICABLE, REMIS AU 01/03/2026**

54536057 – COMORES FOOTBALL CLU 5 / CRETEIL FC MACCABI 5 CDM D1

54536061 – VILLENEUVE ST G. POR 5 / BRANCOS DE CRETEIL A 5 CDM D1

54536059 – VILLIERS ES 5 / VINCENNOIS PORTUGAIS 5 CDM D1

MATCHS du 19/10/2025 non joués POUR REFONTE DU CALENDRIER, REMIS AU 22/02/2026

55118071 – THIAIS FC 22 / VITRY CA 22 U18 D3

55118072 – HAY LES ROSES CA 21 / MAISONS ALFORT FC 22 U18 D3

55118073 – ARCUEIL COM 21 / NOGENT FC 22 U18 D3

55118074 – MAROLLES FC 21 / CHARENTON CAP 22 U18 D3

55118075 – SFC CANAVEROIS 21 / BOISSY FC 21 U18 D3

MATCHS du 05/10/2025 non joués POUR REFONTE DU CALENDRIER, REMIS AU 01/03/2026

55118065 – BOISSY FC 21 / MAROLLES FC 21 U18 D3

55118066 – BONNEUIL CSM 22 / SFC CANAVEROIS 21 U18 D3

55118067 – CHARENTON CAP 22 / ARCUEIL COM 21 U18 D3

55118068 – NOGENT FC 22 / HAY LES ROSES CA 21 U18 D3

55118069 – MAISONS ALFORT FC 22 / THIAIS FC 22 U18 D3

55118070 – ENT GENTILLY ARCUEIL 21 / VITRY CA 22 U18 D3

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**DEPARTEMENTALE « SENIORS »****SENIORS****54466617 – FC CAUDACIENNE 2 / PHARE S. ZARZISSIEN 1 Séniors D3.A du 15/02/26**

Courriel de Phare Zarzissien du 9/02/26. Demande de report.

*Refus de la commission, motif non valable.***54693104 – VILLECRESNES US 1 / KREMLIN BICETRE CSA 2 Séniors D4.A du 15/02/26**

Courriel de Villecresnes du 4/02/26. Demande de report.

*Refus de la commission, le match est maintenu au 15/02/2026.***54730893 – CRETEIL FOOTBALL ACA 1 / BOISSY UJ 2 Séniors D4.B du 15/03/26**

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 9/02/26. Demande de report.

*Accord de la commission, le match se jouera le 19/04/2026.***54693106 – CHEVILLY EL 3 / BOISSY UJ 2 Séniors D4.A du 15/02/26**

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 11/02/26. Demande de changement horaire (-1h).

*Accord de la commission, le match se jouera à 14h00 au Parc des Sports 1 PN (au lieu de 15h00).**Prévenir vos adversaires.***54226767 – ORMESSON US 2 / AS ORLY Séniors D3.B du 15/02/26**

Courriel d'Ormesson US (via footclub) du 11/02/26. Demande de changement horaire (-1h).

*Accord de la commission, le match se jouera à 15h00 (au lieu de 16h00).**Prévenir vos adversaires.*

Seniors D3.B : Avenir Sportif d'Orly

Pour donner suite au dossier transmis par la Commission de Discipline du 10 Février 2026 et en application de la décision concernant le club de l'**AVENIR SPORTIF D'ORLY**, celui-ci doit nous communiquer au plus **tard pour le 10 mars 2026** un terrain de repli (*) pour chacune des rencontres à domicile ci-dessous

1- **Rencontres à domicile, toutes classées sensibles :**

Remises à Date Ulérieure (à fixer par la Commission d'Organisation des Championnats) :

- Avenir Sportif d'Orly / Ivry US (du 25/01/26)
- Avenir Sportif d'Orly / Marolles FC (du 08/02/26)

Rencontres à jouer jusqu'à la fin de saison :

Le 15/03/26 : Avenir Sportif Orly / Cachan CO
Le 29/03/26 : Avenir Sportif Orly / Portugais de Champigny
Le 12/04/26 : Avenir Sportif Orly / Limeil Brévannes AJ 2

Commission « CDPME », réunion téléphonique du 12 février 2025, dispositif défini pour toutes les rencontres Seniors D3 d'Avenir Sportif d'Orly à Domicile :
La Commission convoquera dès que le club aura transmis les informations demandées

(*) Article 40.7 des RSG du District

Dans le cas où un club est astreint à jouer sur un terrain de repli, dûment classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée, suite à une sanction sportive ou disciplinaire, ce terrain de repli doit être situé hors de la ville du club sanctionné et doit être proposé à la Commission d'Organisation des Compétitions compétente pour accord.

2- **Rencontres à l'extérieur, toutes classées sensibles :**

Remises à Date Ulérieure (à fixer par la Commission d'Organisation des Championnats) :

- Limeil Brévannes AJ 2 / Avenir Sportif d'Orly 1 (du 14 /12/25)
- Bann'Zanmi / Avenir Sportif d'Orly (du 01/02/26)

Rencontres à jouer jusqu'à la fin de saison :

Le 15/02/26 : Ormesson US 2 / Avenir Sportif d'Orly
Le 22/03/26 : Val de Fontenay AS / Avenir Sportif d'Orly
Le 19/04/26 : AC Créteil 2 / Avenir Sportif d'Orly
Le 17/05/26 : Boissy FC 2 / Avenir Sportif d'Orly

Commission « CDPME », réunion téléphonique du 12 février 2025, dispositif défini pour toutes les rencontres Seniors D3 d'Avenir Sportif d'Orly à l'Extérieur :
*** 3 Arbitres officiels,**
*L'Arbitre central est à la charge du club recevant (selon dispositions),
Les 2 assistants et le ou les Délégués sont à la charge D'ORLY AS et présence police,
sauf pour la rencontre :
Val de Fontenay AS / Avenir Sportif d'Orly du 22/03/26 - convocation en CDPME*

COUPE SENIORS

CALENDRIER

1/8 FINALE :	¼ FINALE :	½ FINALE :	FINALE
08 MARS 2026	03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

1/8 FINALE :	¼ FINALE :	½ FINALE :	FINALE
08 MARS 2026	03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 FINALE :	¼ FINALE :	½ FINALE :	FINALE
07 MARS 2026	02 MAI 2026	30 MAI 2026	A DETERMINER

CDM

INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

Matchs remis au 1^{er} mars :

54536057 - COMORES FC / MACCABI CRETEIL du 23/11/25

54536059 – VILLIERS S/MARNE ES / PORTUGAIS VINCENNES du 23/11/25

54536061 – PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES / BRANCOS CRETEIL du 23/11/25

54536138 – NOISEAU STE S / MAISONS ALFORT FC du 04/01/26

Matchs remis au 5 AVRIL :

54536128 – MINHOTOS DE BRAGA / PORTUGAIS VINCENNES du 2/11/25

54536136 -- PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES / PORTUGAIS CHAMPIGNY du 04/01/26

54536137 – MENUIBLAN / VILLIERS S/MARNE ES du 04/01/26

Matchs remis au 26 AVRIL :

54536200 – COMORES FC / MAISONS ALFORT FC du 11/01/26

54536142 – PORTUGAIS VINCENNES / MACCABI CRETEIL du 04/11/25

564269 – FC MOLDAVIE 5 CDM D1

Reprise du dossier.

Audition de : - FC MOLDAVIE : Igor GRADINARI

La commission demande au club de FC MOLDAVIE de contacter COMORES FC pour disputer cette rencontre en semaine et de transmettre au District avant le 28/02/2026 date butoir.

COUPE CDM

CALENDRIER

2 ^{ème} Tour:	¼ FINALE :	½ FINALE :	FINALE
1 ^{er} MARS 2026	05 AVRIL 2026	30 MAI 2026	A DETERMINER

Match prévu : **MOLDAVIE / IVRY DESPORTIVA**

Désignation des matchs 1^{er} tour qui auront lieu le 01 MARS 2026 à 09h sur le terrain du 1^{er} nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : COMORES FOOTBALL CLU 5, MINHOTOS DE BRAGA 5, MENUIBLANC AS 5, VILLIERS FRANCO PORT 5, VILLEJUIF US 5, ST MAUR LUSITANOS 5, SUPREMES BELIERS 5.

ANCIENS

54927609 – CRETEIL FC MACCABI 42 / APSAP MEDIBALLES 41 Anciens D3.A du 15/02/26

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 9/02/26. Demande de report.

Accord de la commission, la rencontre est fixée au 26/04/2026.

54850690 – MANDRES PERIGNY 42 / ELEPHANT COT D'IVOIR 41 Anciens D3.C du 08/02/26

Courriel de Mandres du 06/02/26. Demande de report terrain impraticable par arrêté.

La commission remet le match à une date ultérieure.

53494954 – US IVRY FOOTBALL 41 / CHOISY LE ROI AS 41 Anciens D1 du 08/02/26

Courriel de Ivry du 06/02/26. Demande de report terrain indisponible par arrêté.

La commission remet le match au 08/03/2026. Prévenir vos adversaires.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

1/16 FINALE : 1 ^{er} MARS 2026	1/8 FINALE : 05 AVRIL 2026	¼ FINALE 3 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---	--------------------------------------	-------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour 1/16 de finale qui auront lieu le 01 MARS 2026 à 9h30 sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT,

ANCIENS +45 ans

COUPE +45 ans

CALENDRIER

1/8 FINALE : 08 MARS 2026	¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

ANCIENS +55 ans

53498022 – VILLEJUIF US 43 / SUCY FC 42 + 55 ans poule C du 08/02/26

Courriel de Villejuif du 10/02/26, match non joué suite absence de terrain.

Accord de la commission, la rencontre est remise au 22/02/2026 à 9h30 au stade Karl Marx à VILLEJUIF. Prévenir vos adversaires.

FEMININES

Séniors F.

U15 F.

55497346 – NOGENT FC / ENT. MANDRES PERIGNY U15 féminines du 14/02/26

Courriel de Nogent FC du 09/02/26. Demande de report terrain indisponible.

Accord de la commission pour jouer le match le 21/02/2026 sous réserve de l'accord écrit de votre adversaire qui devra parvenir au District avant le 12/02/2026.

U13 F.

55450138 – VILLENEUVE AFC / JOINVILLE RC U13 féminines du 08/02/26

Courriel de Villeneuve AFC du 06/02/26. Match non joué terrain indisponible.

La commission remet le match à une date ultérieure.

U11 F.

La commission rappelle aux clubs participants que l'utilisation de la FMI est obligatoire.

COUPE SENIORS FEMININE

Séniors

CALENDRIER

Tour de cadrage 7 MARS 2026	¼ FINALE 04 AVRIL 2026	½ FINALE 29 AVRIL 2026	FINALE
---------------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	---------------

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 01 MARS 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CRETEIL LUSITANOS F.1, MAISONS ALFORT FC 1, SUCY FC 1, VGA ST MAUR 2, VILLENEUVE AFC 1 et VITRY ES 1,

COUPE U18 FEMININE à 11

U18 (à 11) 20 équipes engagées

CALENDRIER

1^{er} Tour : 31 JANVIER 2026	2^{ème} Tour 07 MARS 2026	¼ FINALE 4 AVRIL 2026	½ FINALE 29 AVRIL 2026
---	---	---------------------------------	----------------------------------

Compte tenu des matchs en championnat de Ligue, le match du 31/01/2026 VINCENNES / GENTILLY AC se jouera le 28/02/2026 à 14h.

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 07 MARS 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT,

COUPE FEMININE U15 à 8

U15 (à 8) 25 équipes engagées

CALENDRIER

1^{er} Tour : 31 JANVIER	2^{ème} Tour 07 MARS 2026	¼ FINALE 4 AVRIL 2026	½ FINALE 29 AVRIL 2026
--	---	---------------------------------	----------------------------------

. Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 07 MARS 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT,

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U20

COUPE U20

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	¼ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A Déterminer
----------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

U18

55118144 – VITRY CA 22 / ARCUEIL COM 21 U18 D3 du 08/02/26

Courriel de Arcueil du 07/02/26 -tardif-

La commission enregistre le 3^{ème} forfait de ARCUEIL COM 21, entraînant son forfait général. Avis aux clubs concernés.

COUPE U18

CALENDRIER

1/8 FINALES 08 MARS 2026	¼ FINALE 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
------------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

. Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 08 MARS 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CHAMPIGNY FC 94.1,

U16

53477530 – VILLIERS ES 21 / KREMLIN BICETRE CSA 21 U16 D2.A du 22/02/26

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 4/02/26. Demande de report.

La commission maintient la rencontre au 22/02/2026. Vous avez la possibilité de jouer le mercredi précédent après accord de KREMLIN BICETRE CSA 21.

53477660 – FRESNES AAS 21 / CRETEIL LUSITANOS F.23 U16 D2.B du 15/02/26

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 5/02/26. Demande de report.

La commission maintient la rencontre au 15/02/2026, pas de motif de report.

53477564 – VITRY ES 22 / PERREUX AS FRAN 21 U16 D2.A du 08/02/26

Lecture de la feuille de match du 8/02/26. Match arrêté suite à la blessure d'un joueur nécessitant son transport à l'hôpital.

La commission dit match à jouer et fixe la rencontre au 29/03/2026, elle souhaite un prompt rétablissement au jeune blessé.

53477743 – KREMLIN BICETRE CSA 22 / CHAMPIGNY PORTUGAIS 21 U16 D3.A du 08/02/26

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de CHAMPIGNY PORTUGAIS 21.

53478059 – CRETEIL LUSITANOS F. 24 / ARCUEIL COM 21 U16 D3.C du 08/02/26

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait non avisé de ARCUEIL COM 21.

54227509 – SUCY FC 22 / BRY FC 21 U16 D3.B du 01/02/26

Courriel de Bry FC du 10/02/26, match non joué BRY FC n'ayant pu se déplacer en raison d'un problème de minibus.

La commission fixe la rencontre au 08/03/2026 (réception de l'attestation demandée).

COUPE U16 VDM

CALENDRIER

1/8 FINALES	¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
08 MARS 2026	03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

. Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 08 MARS 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

1/8 FINALES	¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
08 MARS 2026	03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

. Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 08 MARS 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

U15

53476450 – CHARENTON CAP / MAISONS ALFORT FC U15 D1 du 14/02/26

Courriel de Charenton CAP du 11/02/26. Demande de changement horaire (-1h).

Accord de la commission, le match se jouera à 16h30 au Stade Henri Guérin (au lieu de 16h00).

Prévenir vos adversaires.

COUPE U15

CALENDRIER

1/8 FINALES	¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
07 MARS 2026	02 MAI 2026	30 MAI 2026	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 07 MARS 2026 à 14h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CHARENTON CAP 1, CRETEIL LUSITANOS F.1, FONTENAY SS/BOIS US 1, JOINVILLE RC 1 et ST MAUR VGA 1.

U14

Calendrier U14 2ème phase

L'établissement de ce calendrier a été rendu difficile par les différences du nombre d'équipes des différents niveaux (14-12-10-8), certaines alternances n'ont pu être intégralement respectées. Aussi la Commission invite les clubs rencontrant des difficultés à demander :

- Une inversion des rencontres (avec accord de l'adversaire)
- Un changement de date accepté sans accord de l'adversaire
- Un changement d'horaire accepté sans accord de l'adversaire.

55442441 – CHEVILLY LARUE ELAN 22 / BOISSY FC 22 U14 D4 du 07/02/26

Lecture de la feuille de match. Match non joué suite à problème de déplacement (minibus en panne).

La commission demande au club de BOISSY FC un justificatif (dépanneur, réparation).

55442299 – CHOISY LE ROI AS 23 / VILLIERS S/MARNE ES 24 U14 D4.D du 07/02/26

Lecture de la feuille de match et courrier de Villiers ES du 09/02/26. Match non joué terrain indisponible à l'heure prévue pour la rencontre (Demande de changement d'horaire par le club de Choisy AS et délai de validation dépassés et refuser automatiquement à date par le club adverse).

La commission enregistre le 1^{er} Forfait de Choisy AS (absence de l'équipe).

55485473 – VILLIERS ES 21 / CACHAN CO ASC 21 U14 D2.B du 31/01/26

Refonte des calendriers.

La commission fixe la rencontre au 18/04/2026. Prévenir vos adversaires.

55485474 – VITRY ES 22 / KREMLIN BICETRE CSA 21 U14 D2.B du 31/01/26

Refonte des calendriers.

La commission fixe la rencontre au 18/04/2026. Prévenir vos adversaires.

55442212 – BONNEUIL CSM / FRESNES AAS U14 D3.A du 14/02/26

Courrier de Bonneuil CSM du 11/02/26 – Demande de changement d'horaire (-1h00).

La Commission note que le match se jouera à 16h00 (au lieu de 16h30). Prévenir vos adversaires.

COUPE U14 VDM

CALENDRIER

1/8 FINALES	¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
07 MARS 2026	02 MAI 2026	30 MAI 2026	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 07 MARS 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

COUPE U14 AMITIE

CALENDRIER

1/8 FINALES 07 MARS 2026	¼ FINALE 02 MAI 2026	½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
------------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 07 MARS 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CRETEIL LUSITANOS F.6.

55348491 – SUCY FC 22 / JOINVILLE RC 23 U14 coupe amitié du 28/02/26

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 5/02/26. Changement de date et d'horaire.

Accord de la commission, la rencontre se jouera le 25/02/2026 à 16h30. Prévenir vos adversaires.